

TRAVAIL EN RESEAU

Nous travaillons en lien avec :

- Services sociaux du Département
- Structures de santé
- Associations locales
- Dispositifs d'hébergement et d'insertion

PERMANENCES

Permanences médico-psycho-sociales sur place, en fonction du calendrier et des partenariats en place.

 Calendrier à consulter directement à l'accueil

UN LIEU DE LIEN SOCIAL

- Rompre l'isolement
- Restaurer la confiance
- Favoriser l'entraide

« Un lieu d'accueil inconditionnel, de répit et d'accompagnement, favorisant dignité et écoute »

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h - 13h

**Mardi au vendredi : 9h – 13h /
13h30 – 17h**

**38 avenue François Mitterrand
91200 Athis-Mons**

 **Bus 285 – arrêt Marché de
Gravilliers**

 **01 69 38 73 20**

 **adj@ssvp91.fr**



Accueil De Jour « Jean Marfaing »



Qu'est-ce que l'Accueil de Jour ?

L'accueil de jour est un espace ouvert à toute personne en situation de précarité, **sans condition d'accès**.

Il constitue **un premier point d'appui essentiel** pour :

- Rompre l'isolement
- Répondre aux besoins immédiats
- Initier un accompagnement

☞ Accueil assuré par des professionnels et des bénévoles

NOS OBJECTIFS

- Répondre aux besoins essentiels
- Favoriser l'accès aux droits
- Maintenir le lien social
- Accompagner vers des dispositifs adaptés

Pour qui ?

- Personnes sans domicile
- Personnes isolées
- Public en grande précarité
- **Personnes rattachées au département de l'Essonne**

⚠ **Aucun mineur n'est accueilli**

☞ Accueil inconditionnel, sans distinction d'origine, de situation ou de parcours, **sous réserve de places disponibles**

+ CONDITIONS D'ACCÈS

Accueil en journée

Respect du règlement intérieur

Capacité d'accueil limitée

SERVICES PROPOSÉS

Les services essentiels (9h00 – 11h30 / 14h00 – 16h30)

- ☉ Accueil, écoute et orientation
- 🍽️ Aide alimentaire (consommation sur place)
- 🧼 Accès à l'hygiène
- 🧥 Vestiaire de dépannage
- 📱 Accès au numérique

Les prestations alimentaires et d'hygiène sont à **consommer/utiliser exclusivement sur place**.

Les services proposés sont **réservés aux personnes accueillies sur place**. Les **personnes hébergées en hôtel social** ou en **centre d'hébergement** sont invitées à se **rapprocher de leur structure référente pour leurs besoins**.

Un accompagnement social

- Accès aux droits
- Aide aux démarches administratives
- Accès à la santé
- Orientation vers les partenaires

☞ Un accompagnement **progressif et adapté au rythme de la personne**

« Accueil dans le respect de la dignité, de la confidentialité et du règlement intérieur. »